

## Emplois d'été Canada : Andréanne Larouche en mode solution

**Granby, 15 avril 2020** – Andréanne Larouche, députée de Shefford, souhaite que le plus de gens possible profitent de la bonification du programme Emplois d'été Canada. Pour se faire, elle souhaite contacter, d'ici le 20 avril, les organismes et les entreprises de la circonscription qui fournissent des services essentiels ainsi que les organismes qui avaient déjà déposé des demandes auprès du programme.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les employeurs financés par le programme Emplois d'été Canada seront exceptionnellement admissibles à un remboursement de subvention salariale pouvant atteindre 100 % du salaire horaire minimum, et ce, même si les emplois offerts sont à temps partiel. Par ailleurs, la période pour faire l'embauche des jeunes sera prolongée : elle s'étendra du 11 mai 2020 au 28 février 2021.

Selon la députée de Shefford, la bonification est généreuse mais l'échéancier pour y être admissible arrive à grands pas. D'ici le 20 avril prochain, Andréanne compte identifier des organismes communautaires et des entreprises qui fournissent des services essentiels et qui n'ont pas demandé de financement à Emplois d'été Canada cette année.

« J'appelle les banques alimentaires, les maraîchers et toutes autres organisations qui donnent des services essentiels à me joindre afin qu'ils puissent créer des emplois en ce temps de crise. C'est, entre autres, l'occasion parfaite pour eux de combler le travail que des bénévoles ou des employés plus âgés ne peuvent plus accomplir en raison du confinement », a-t-elle expliqué.

Andréanne Larouche souligne également que plusieurs jeunes se retrouveront sans revenu cet été en raison des répercussions de la pandémie. « Alors qu'ils n'avaient même pas complété leurs examens, beaucoup de nos jeunes ont vu disparaître, impuissants, leurs opportunités d'emploi. Il faut qu'on agisse maintenant pour en créer de nouvelles. Je ferai tout en mon possible pour rejoindre aussi ceux qui avaient déjà déposés des demandes pour voir comment ils pourront s'adapter. On compte aider les employeurs à faire partie de la solution ! », a-t-elle ajouté.

Andréanne, proactive depuis le début de la crise, a bon espoir que ces nouvelles mesures viendront réduire les impacts économiques et sociaux de la COVID-19. Elle entend continuer de mettre toutes ses énergies à aider le gouvernement dans l'élaboration et l'application des mesures d'aide, dans une approche non partisane.

Rappelons que le programme Emplois d'été Canada offre des contributions salariales pour inciter les employeurs à créer de l'emploi pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans. Les organismes sans

but lucratif et les employeurs des secteurs public et privé de 50 employés ou moins y sont admissibles.

— 30 —

**Source et demande d'entrevue :**

Samra Grahic  
Responsable des communications  
Bureau de la députée de Shefford  
450 378 3221  
Andreanne.Larouche@parl.gc.ca